



Paroisse évangélique réformée
de Bulle-La Gruyère

PV de l'assemblée de paroisse du 4 mai 2025

Conseil de paroisse : A. Granier, M. Stalder, E. de Calonne, G. Stauffer, I. Wörten, Lucile Nordberg,
Karine Rossel

Secrétaire : C. Bisig-Charrière

Début : 9h34

Fin : 11h34

Table des matières

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	2
POINT 1 : CULTE PAR G. STAUFFER	3
POINT 2 : NOMINATION DES SCRUTEURS	3
<i>Décision : Mme Rebecca Delacour et M. Philippe Brunner sont nommés scrutateurs</i>	<i>3</i>
POINT 3 : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2024 LEQUEL, ÉTAIT À DISPOSITION À LA CURE DÈS LE 10 AVRIL 2025. IL POUVAIT Y ÊTRE CONSULTÉ OU SUR LE SITE INTERNET WWW.EGLISE-BULLE.CH. LE PV NE SERA PAS LU LORS DE L'ASSEMBLÉE DE PAROISSE	3
<i>Décision : Le procès-verbal de l'assemblée du 24 novembre 2024 est approuvé par 36 pour et 2 abstentions ..</i>	<i>3</i>
POINT 4 : ELECTION COMPLÉMENTAIRE D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE PAROISSE	3
POINT 5 : COMPTES 2024.....	4
<i>Décision : L'assemblée accepte les comptes 2024 par 26 pour et 8 abstentions</i>	<i>4</i>
POINT 6 : INFORMATIONS.....	7
POINT 7 : DIVERS	9

Ouverture de la séance

Au nom du conseil de paroisse, la présidente souhaite la bienvenue à tous les paroissiens et paroissiennes.

La présidente déclare officiellement ouverte l'assemblée de paroisse ordinaire du 4 mai 2025.

Rappelle de la mission de paroisse :

AIMER « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ta force, de toute ton âme et de toute ta pensée et tu aimeras ton prochain comme toi-même. »

PARTAGER Notre communauté multigénérationnelle est un lieu d'accueil privilégié pour progresser ensemble dans cet amour. Chacun y a sa place et son importance. La Sainte-Cène en est le signe visible.

GRANDIR Elle offre à chacun la possibilité d'apprendre à connaître Jésus-Christ mort et ressuscité, à se situer par rapport à Lui et à grandir dans une relation vivante avec Lui.

SERVIR Elle encourage chacun à découvrir ses dons et à oser prendre la responsabilité de les exercer dans un service envers ses membres et la communauté locale.

TEMOIGNER Conduite par l'Esprit Saint, elle partage et rend témoignage, en paroles et en actes, avec courage et audace, de sa foi et de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ ressuscité, vivant et présent.

La présidente rappelle que l'assemblée de paroisse est un moment d'échange et de réflexion. Il est important de se souvenir de la demande que le Seigneur Jésus-Christ a adressée à tous les chrétiens, à travers les siècles et les millénaires : nous devons apprendre à partager, à grandir, à servir et à témoigner. Les articles régissant l'assemblée de paroisse sont affichés :

Article 4 du RE : « Droit de vote : Les membres ont le droit de vote lorsqu'ils sont domiciliés dans une des paroisses de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg depuis 30 jours au moins. Ils disposent du droit de vote et d'élection dès l'âge de 16 ans révolus. Ils sont éligibles dès qu'ils ont atteint l'âge de la majorité civique ». Donc les membres de la paroisse de Bulle – La Gruyère, habitant une des communes du district de la Gruyère et ayant 16 ans révolus, peuvent voter.

Conformément à l'article 74 du règlement ecclésiastique, l'Assemblée a été valablement convoquée par la publication de la convocation avec l'ordre du jour dans le TU, paru dans la feuille officielle et disponible sur le site de la paroisse.

L'article 78, point 4 du règlement ecclésiastique de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg stipule : « Les propositions qui concernent un objet qui n'a pas été porté à l'ordre du jour sont, si l'Assemblée vote l'entrée en matière, transmises au Conseil de paroisse pour rapport à la prochaine Assemblée de paroisse ».

Merci à chacun pour sa compréhension, car M. Ibrahim Shekh Abdo et Mme Wahida Mahmud seront seuls à assurer l'enregistrement de l'assemblée ainsi que la remise des micros. M. Christian Paccaud nous a été annoncé comme étant malade.

La présidente présente l'ordre du jour de la séance.

Les questions particulières de l'assemblée sont traités sous le point 7 (propositions ou transmission de nouvelles idées ou soucis).

Point 1 : Culte par G. Stauffer

La présidente remercie le pasteur Stauffer pour le culte.

Les excusés à la séance sont : Cédric Castella, Bérénice Castella, Georgette Auguet, Maya Rossel

41 paroissiens présents ont le droit de vote, majorité 21 personnes

Point 2 : Nomination des scrutateurs

Décision : Mme Rebecca Delacour et M. Philippe Brunner sont nommés scrutateurs

Mme Delacour et M. Brunner ont acceptés d'être scrutateurs pour cette assemblée de paroisse.

Point 3 : Approbation des procès-verbaux de de l'Assemblée extraordinaire du 24 novembre 2024 lequel, était à disposition à la Cure dès le 10 avril 2025. Il pouvait y être consulté ou sur le site internet www.eglise-bulle.ch. Le PV ne sera pas lu lors de l'Assemblée de paroisse

Décision : Le procès-verbal de l'assemblée du 24 novembre 2024 est approuvé par 36 pour et 2 abstentions

Le PV était mis à disposition à la Cure où il pouvait y être consulté et était disponible sur le site internet www.eglise-bulle.ch. Il ne sera pas lu lors de l'Assemblée de Paroisse.

Aucune remarque, ni modification n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 36 pour et 2 abstentions.

Point 4 : Election complémentaire d'un membre du Conseil de paroisse

La présidente rappelle qu'il manque un membre au Conseil de paroisse. Toute personne disponible et prête à rejoindre le conseil est la bienvenue, et celui-ci sera très heureux de l'accueillir.

Vous êtes libre de vous annoncer pour la prochaine assemblée de paroisse ou de contacter l'un/e des conseiller/ère pour plus de renseignements. Le conseil de paroisse a toujours besoin de soutien : c'est notre paroisse et nous devons essayer de rassembler nos forces.

Point 5 : Comptes 2024

Décision : L'assemblée accepte les comptes 2024 par 26 pour et 8 abstentions

a) Présentation

M. Stalder présente les comptes de l'exercice 2024. Le résultat fait apparaître une perte de CHF 121'000.00, ce qui est préoccupant. Les charges s'élèvent à CHF 1'169'858.00, un montant inférieur au budget initial de CHF 1'282'620.00. Le budget a donc été respecté du côté des dépenses. Le problème se situe toutefois au niveau des recettes, qui ne s'élèvent qu'à CHF 1'048'000.00, alors que le budget en prévoyait CHF 1'219'000.00.

Les produits fiscaux perçus ont été bien inférieurs aux attentes, ce qui suscite l'inquiétude du conseil de paroisse. Un suivi budgétaire a été instauré dès 2024 afin de pouvoir réagir rapidement. Nous espérons que cette diminution des rentrées fiscales ne s'inscrira pas dans la durée.

Mme Valley présente en détail les comptes 2024 :

Produits

Impôt personnes morales : CHF 10'147.65 encaissés au lieu du montant de CHF 100'000.00 budgétisé

Impôts exercices antérieurs : - CHF 41'073.76 → modification dû à l'avis de taxation

Nous versons des acomptes aux services cantonaux, qui calculent le montant exact lors de la remise de la déclaration d'impôts. Il peut arriver qu'un contribuable ait trop payé ; dans ce cas, le service cantonal des contributions procède à un remboursement. Par ailleurs, nous recevons parfois une correction sur les impôts perçus, ce qui explique ce montant négatif

Locations : légèrement plus élevées que l'année précédente

Ristourne enseignement CO : correspond aux cours de catéchisme dispensés au cycle d'orientation

Mme Genin : pourquoi n'y a-t-il rien de prévu au budget sous la rubrique « Participation à l'école enfantine » en 2024 ?

Mme Valley : le montant n'est jamais connu à l'avance. Il correspond aux forfaits liés aux activités manuelles (bricolage) pour les enfants catholiques qui participent aux cours de catéchisme, pris en charge par nos catéchètes durant l'année scolaire.

Intérêts des capitaux : on constate une augmentation des intérêts proposés par les banques.

Charges → différence importante entre le budget et les comptes réels 2024

Une différence importante entre le budget et les comptes réels 2024 s'explique par le changement de prestataire pour l'assurance maladie et accident. L'année 2024 marque la première année avec les coûts effectifs liés à ce nouveau prestataire, choisi en raison d'une baisse des tarifs.

Frais de personnel → Le poste de Mme Valley est valorisé à 20 % lors de l'établissement du budget. Toutefois, ce pourcentage n'est pas toujours atteint, car il dépend du volume de travail réel à effectuer.

Immeubles → les charges sont moindres en raison des arrêts de travail du sacristain/concierger.
L'assurance a pris en charge une partie de son salaire via des indemnités.

Activités paroissiales : légèrement supérieures aux prévisions. Comme expliqué lors d'une précédente assemblée, cette augmentation est due à l'engagement d'une animatrice de paroisse.

Journal paroissial → un peu à la baisse.

Contribution à l'église cantonale → le budget 2024 a été établi en septembre-octobre 2023, période à laquelle aucun chiffre définitif n'était encore disponible de la part de l'Église cantonale. Une estimation a donc été nécessaire.

Les comptes 2024 se bouclent avec une perte de CHF 121'857.27

Collecte

En 2022 et 2023, les collectes ont dépassé CHF 20'000.00. En 2024, elles s'élèvent à CHF 14'499.22..

b) Questions :

M. Brandt : le montant versé à l'Église cantonale est-il lié à la baisse des recettes fiscales ? Est-ce que M. Blaser peut répondre ?

Mme Valley : les contributions à l'Église cantonale dépendent des résultats de la paroisse.

M. Blaser : il existe un système mathématique basé sur un taux de contribution voté tous les quatre ans par le synode (taux de contribution des paroisses). Ce taux détermine la part que chaque paroisse doit verser.

Mme Valley : le calcul repose sur les impôts encaissés. La baisse actuelle des recettes fiscales se répercutera dans 2 ans sur notre contribution à l'Église cantonale.

M. Brunner : concernant les recettes fiscales, il comprend que des personnes quittent l'Église, mais comment expliquer la forte baisse des impôts des personnes morales ?

Mme Valley : nous observons de nombreuses fermetures d'entreprises à Bulle, souvent soudaines. La situation économique est difficile, et certaines entreprises n'ont plus les moyens de payer des impôts sur les bénéfices réalisés l'année précédente. La réforme fiscale pourrait également jouer un rôle, bien que cette réforme soit en discussion depuis 3 ans.

M. Brunner : avec l'arrivée de Rolex à Bulle, cela aura-t-il un impact sur le budget futur de la paroisse ?

Mme Valley : espérons que cela apporte de nouveaux paroissiens en Gruyère ! Les impôts dépendent du nombre de paroissiens. Même si Rolex est un grand groupe, cela ne signifie pas nécessairement des bénéfices immédiats. Le budget restera prudent.

M. Stalder : il est actuellement impossible d'évaluer l'impact de l'installation de Rolex en Gruyère. La baisse actuelle des recettes est en partie due aux faillites d'entreprises. Nous verrons dans les prochaines années si l'arrivée de Rolex aura un effet positif sur les recettes fiscales de la région.

Service d'entraide

Les réviseurs des comptes ont examiné les documents comptables de ce service.

En 2023, le service d'entraide affichait une perte d'environ CHF 9'000.00. En 2024, il enregistre un bénéfice équivalent, soit CHF 9'000.00, tandis que les charges restent très stables, à CHF 38'975.24. Mme Granier applique toujours un système de montant maximum par personne, en privilégiant les situations les plus urgentes.

Les comptes du bilan ont été projetés sans commentaire particulier.

M. Genin : en quoi consiste la ligne « Placement » ? Est-ce un investissement en bourse ou quelque chose de particulier ?

M. Stadler : l'année dernière, les réviseurs ont recommandé d'investir les liquidités de la paroisse dans des placements plus rentables que les comptes d'épargne traditionnels. Suite à cela, des placements à terme ont été réalisés auprès de la Banque cantonale de Fribourg, avec des taux d'intérêt plus avantageux. Ces placements sont désormais arrivés à échéance, et des discussions sont en cours avec la banque pour évaluer d'autres options. En 2023, ces montants figuraient encore dans la ligne « Liquidités ».

Mme Valley : le libellé « Liquidités » regroupe trois comptes auprès de PostFinance, ainsi que la caisse. Ces comptes sont utilisés pour les opérations courantes de la paroisse (versements des impôts, paiements des salaires, etc.). Sous le libellé « Banque » dans le bilan, nous avons trois comptes à l'UBS et environ cinq comptes à la Banque cantonale de Fribourg, représentant un total de CHF 760'000.00. Le placement de CHF 400'000.00 rapporte actuellement un taux d'intérêt de 0,6 %, ce qui ne justifie plus son maintien à terme.

Conformément au règlement ecclésiastique, la paroisse doit disposer de liquidités suffisantes pour couvrir six mois de salaire pour les deux pasteurs, et trois mois pour les autres employés.

M. Brunner : en quoi consiste le prêt de CHF 10'000.00 ?

M. Stalder : il s'agit d'un prêt accordé au Centre réformé de Charmey.

Mme Valley : les membres de la fondation en charge du Centre réformé de Charmey a sollicité un soutien financier auprès de toutes les paroisses. En réponse, notre paroisse leur a accordé un prêt de CHF 10'000.00, qui devait être remboursé au 31 décembre 2024, mais dont l'échéance a été prolongée jusqu'au 30 juin 2025.

c) Rapport de la commission de révision des comptes

M. Pralong lit le rapport des réviseurs des comptes et recommande au nom des réviseurs d'approuver les comptes 2024 et d'en donner décharge aux vérificateurs.

d) Approbation

M. Stadler rappelle que le conseil de paroisse ne vote pas les comptes 2024.

Mme Woestelandt exprime son inquiétude face au déficit présenté de CHF 120'000.00, qu'elle juge important. Elle note que la proposition de louer des places de parc ne suffira pas à compenser ce manque à gagner. Elle demande quelles autres mesures sont envisagées.

M. Stalder : reconnaît que le déficit est effectivement important et préoccupant. Le conseil de paroisse, ainsi que les réviseurs des comptes, partagent cette inquiétude. Plusieurs pistes ont été évoquées : location de places de parc, réduction des coûts d'impression du journal paroissial et d'autres réflexions

en cours. Un suivi régulier de la situation a été mis en place. Si les recettes fiscales ne s'améliorent pas, le conseil appliquera les recommandations des réviseurs. Il est toutefois espéré que cette situation ne soit pas durable.

Mme Granier souligne que, pour le moment, aucune grande mesure structurelle n'est prévue. Elle rappelle que la masse salariale représente le poste le plus important dans le budget de la paroisse. À ce stade, il n'est pas question de licenciements ni de réduction de postes. Le conseil reste attentif et ouvert à toutes propositions. Sur le conseil de Mme Nobs, elle insiste sur l'importance d'observer l'évolution des rentrées fiscales tout au long de l'année. Si celles-ci continuent de diminuer, un budget 2026 encore plus strict devra être envisagé. Elle conclut par : « nous devons vivre avec ce que nous avons et ce que nous recevons et ne pas vivre en dessus de nos moyens. »

Mme Woestelandt : suggère de rentabiliser davantage les locaux de la paroisse, en soulignant leur qualité et en évoquant l'éventuelle mise à disposition de nouvelles salles.

Mme Granier : répond que la paroisse loue déjà ses locaux autant que possible, mais qu'elle doit aussi prioriser ses propres activités. Elle rappelle que la salle du sous-sol n'est pas encore disponible, car les travaux ne sont pas encore officiellement remis.

Mme Rossel souhaite apporter une précision : lors des discussions internes, le conseil a identifié comme problématique certains remboursements d'impôts importants, notamment celui de CHF 40'000.00 cette année. Elle souligne qu'il est essentiel de ne pas se précipiter, mais de garder un contrôle rigoureux dans les mois à venir.

M. Brandt anticipe un peu. Les travaux de la toiture prévus il y a plusieurs années sont-ils toujours estimés au même coût, ou faut-il prévoir une adaptation selon l'évolution des prix ?

M. Stalder lui répond que ce sujet sera abordé dans un prochain point de cette assemblée.

L'assemblée accepte les comptes 2024 par 26 voix pour, 8 abstentions

Point 6 : Informations

La Présidente rappelle qu'un apéritif dînatoire sera offert à l'issue de l'assemblée.

E. de Calonne

- semaine Paqu'Ados : anciennement connue sous le nom d'ateliers de Pâques pour les enfants de l'école primaire, cette activité a évolué pour s'adresser aux adolescents. En collaboration avec l'animatrice de paroisse, trois journées d'activités ont été proposées. Objectif : créer et renforcer le lien avec les ados. Ces trois jours ont été très positifs : échanges, découvertes, partages.

- mini-camp : prévu pendant le week-end de l'Ascension (et non plus à la Fête-Dieu), ce camp réunit 31 enfants inscrits, avec une équipe d'adultes, jeunes accompagnants et moniteurs.

Lieu : Les Mosses.

- Maxi-camp (fin août): Camp pour les adolescents qui se déroulera en France. Il reste quelques places disponibles. Merci de faire connaître cette activité autour de vous, notamment auprès des familles et adolescents.

- Family Days : une semaine d'activités en journée, pour les familles avec enfants dès la 3H, aura lieu du 7 au 13 juillet. Pour inscriptions ou informations, veuillez contacter l'animatrice de paroisse.

- Nuit des Eglises : 23 mai. Organisée en collaboration avec l'Église cantonale et plusieurs paroisses, cette soirée a pour but d'ouvrir nos lieux de culte au public à travers un programme varié : installation d'une tente dans le jardin, où seront proposées une soupe, des collations et des boissons / visite ludique animée par G. Stauffer, suivie d'une visite libre du Temple / contes et narrations / Escape Game / louange dansée. Le programme complet a été publié dans le journal paroissial et sur le site internet. Nous recherchons encore des bénévoles pour accueillir les visiteurs et assurer le service dans la tente.
- Fête de paroisse : 29 juin. Une journée festive est prévue. Merci de nous contacter si vous souhaitez aider à l'organisation.

M. Brandt interroge sur la communication autour de la Nuit des Églises. Il note qu'autrefois, lors des ventes paroissiales, des catholiques de la ville participaient activement. Il regrette que l'événement semble aujourd'hui plus « cloisonné » et estime que le programme mérite une plus large publicité.

Mme Granier précise qu'une banderole a été installée à l'entrée du Temple

M. de Calonne complète en précisant que la publicité est faite au niveau cantonal, et pas uniquement au niveau local.

M. Pierre-Philippe Blaser

Merci pour votre accueil chaleureux.

M. Blaser confirme qu'une large campagne de communication a été mise en place autour de la Nuit des Églises, notamment par des publicités diffusées dans les transports publics du canton de Fribourg (écrans dans les bus et trains). Le site internet officiel de l'événement est bien conçu et permet de consulter l'ensemble des activités proposées dans chaque canton et dans chaque paroisse.

Le canton de Fribourg propose 136 animations, organisées par des paroisses réformées et catholiques. Cet événement est une occasion de rencontrer les gens et de visiter les lieux de culte, notamment pour ceux qui ne fréquentent pas les cultes habituels.

L'Église cantonale organise notamment un théâtre forum à Fribourg. Il s'agit d'une pièce mettant en scène des conflits sérieux, jouée une première fois, puis rejouée avec la participation du public, qui peut proposer des alternatives pour changer le cours de l'histoire. La thématique choisie est un dialogue entre chrétiens et musulmans, afin d'encourager la réflexion, l'échange et la tolérance par le biais du théâtre.

Une réunion aura lieu le 6 mai prochain à Fribourg, concernant l'avenir du Centre réformé de Charmey. Le conseil de fondation a développé un nouveau projet de rénovation complète du centre, afin de le rendre plus moderne et accueillant. Cependant, les banques refusent de financer ce projet, faute de garanties suffisantes. L'objectif de la réunion est donc de solliciter les paroisses pour un soutien, sous forme de prêt ou de participation aux fonds propres. Il s'agit d'une dernière tentative, organisée dans l'urgence. À défaut de soutien financier, la vente du centre devra être envisagée, avec l'objectif que les futurs acquéreurs reprennent les objectifs de la fondation actuelle, à savoir un lieu d'accueil prioritairement destiné aux familles, notamment à petit revenu, et accessible aux paroisses. La réunion proposée le mardi 6 mai est organisée dans l'urgence afin de donner une dernière chance.

En juin 2026, le synode de l'Eglise réformée de Suisse, qui rassemble tous les cantons, se déroulera à Bulle. Nous aurons donc la possibilité de rencontrer des chrétiens protestants des autres cantons. Cette réunion est dans un cadre institutionnel, sous le synode. Des délégations de tous les cantons viennent pour délibérer, pour traiter les affaires synodales. Il y aura tout de même un temps de culte ainsi que la visite de la Gruyère.

Le 1er juin 2025, une célébration œcuménique aura lieu à la cathédrale de Berne, à l'occasion du 1700e anniversaire du concile de Nicée-Constantinople. Ce concile fut un moment fondateur de la théologie chrétienne, en particulier qui clarifiait la question de la Trinité.

Un grand merci pour votre accueil chaleureux ainsi que pour votre engagement pour votre paroisse. Merci au conseil de paroisse pour son engagement au service de la paroisse et au service de Dieu. Bonne salutation de l'Eglise réformée du canton de Fribourg.

Informations Paroisse

Ibrahim Shekh Abdo et Wahida Mahmud reprennent les postes de concierge, sacristain, jardinier. Ils sont actuellement en phase d'apprentissage et d'adaptation. Comme vous pouvez le constater aujourd'hui, ils doivent rapidement gérer des situations de dernière minute. Pour l'instant, M. Shekh Abdo s'occupe principalement du jardin, tandis que Mme Mahmud, engagée à 40 %, ne peut pas effectuer toutes les tâches de M. Paccaud. Cette situation est compliquée par l'arrêt de travail de M. Paccaud, engagé à 50 % jusqu'à sa retraite (fin août).

Local des jeunes (salle au sous-sol de la MP) :

M. Stadler informe que les travaux de rénovation du sous-sol de la Maison paroissiale ne sont pas encore terminés. Il reste certaines finitions, et la salle pourra être utilisée après la remise officielle du chantier.

Une économie sera certainement faite au niveau des honoraires d'architecte concernant les travaux du sous-sol.

Toiture de la MP : les travaux, approuvés par l'assemblée pour refaire la toiture, vont bientôt débiter. Permis de construire a été accordé par la préfecture. L'attribution des travaux aux différents intervenant a été faite. Nous avons les contrats signés avec les intervenants. Pour l'instant, nous sommes dans le budget présenté. En début de semaine, Mme Granier a rencontré l'architecte, qui a été claire que le budget est respecté. Pour le travail sur le toit, il sera nécessaire d'installer un échafaudage et ensuite les travaux du toit pourront commencer. L'architecte ne peut communiquer aucune date précise de début des travaux.

M. Stadler confirme que les dépenses sont surveillées de très près, afin de respecter l'enveloppe financière approuvée lors de l'assemblée extraordinaire.

Point 7 : Divers

La parole est à l'assemblée : partage, questions, réflexions.

M. Steffen, ancien jardinier, est heureux que M. Shekh Abdo et Mme Mahmud reprennent sa tâche. Il se tient volontiers à sa disposition en cas de questions.

M. Christinat développe le projet que M. Brunner a dévoilé lors du dernier culte. Voici les informations concernant une nouveauté pour le groupe des marcheurs : des randonnées en journée, dont certaines auront lieu le samedi.

Samedi 17 mai : randonnée dans le secteur Gruyère – Estavannens. Pour chaque randonnée, il y aura un hérault selon les provenances ou une RAS (rien à signaler). Pour cette date, le hérault sera le général Henri Guisan.

Samedi 9 août : secteur Lessoc, plus le chemin des Polonais. 3 généraux polonais : général Prugar-Ketling, général Sikorski et général Anders.

Samedi 11 octobre, randonnée secteur La Tine-La Brâ. Hérault : réformateur Guillaume Farel « Que veux-je, sinon qu'elle flamboie ? »

Ces randonnées auront pour thème l'histoire récente, avec la découverte de certains ouvrages militaires. Bien entendu, ce sont des ouvrages militaires déclassés, donc accessibles mais leur location exacte ne doit pas être divulguée, notamment devant une caméra, afin d'éviter que certains groupes comme des gens qui pratiquent l'urbex (philosophie ou la religion de saccager ces lieux fermés) ne s'y rendent et les détériorent. Les photos sont autorisées, mais sans localisation et ne pas diffuser les données géographiques. L'équipement conseillé pour cette randonnée : chaussures de montagne indispensables, lampe de poche ou lampe frontale, sac à dos avec pique-nique, boissons en suffisance, pantalons longs (tiques).

Départ : 10 h00 parking de la paroisse, distance théorique 12 km, temps estimé 4 heures.

Il se réjouit de faire découvrir l'histoire de notre canton sous un angle inédit.

Toutes informations complémentaires seront partagées via le groupe WhatsApp des marcheurs.

M. Brandt souhaite que les chaises du Temple soient disposées en épi. Cette configuration permet davantage de confidentialité, une meilleure visibilité entre les participants, et l'ajout d'une chaise par rangé.

Mme Granier fait remarquer que l'arrangement en arc de cercle demande plus de travail pour remettre les chaises en place. Le Temple étant utilisé par d'autres groupes, cela représente une charge supplémentaire pour les concierges, actuellement difficile à assumer.

Mme Fookes : est-ce qu'une retraite paroissiale est prévue ? Cette activité leur manque beaucoup car c'était des moments très forts et sympas.

M. Stauffer annonce qu'une retraite est envisagée en 2026.

M. Genin présente la nouvelle activité de la paroisse : un café-rencontre une fois par mois, le lundi après-midi. Ce moment convivial permet de se retrouver en journée autour d'une table, sans thème imposé, pour échanger libre. L'activité a déjà commencé ; la prochaine rencontre aura lieu le 12 mai à 13h30. Il n'y a pas d'animateur, seulement des personnes bienveillantes pour accueillir. Le but est de partager ce que l'on pense, ce que l'on vit, apprendre à mieux se connaître. Je me tiens volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Mme Genin remercie pour tout le travail accompli. Elle exprime ses réserves sur l'usage de termes anglophones et d'abréviations dans les communications. Elle demande que des explications soient

données en français, notamment concernant les nouvelles activités proposées pour les jeunes (Family Day, etc).

Mme Vionnet interroge sur un éventuel projet de paroisse pour JC2033.

Mme Woestelandt : certaines choses se mettent en place. L'idée première est de connecter les paroisses et les personnes entre elles. Actuellement, 2 activités favorisent ces liens : l'aube Pascale et les feux de l'Avent. Elle est ambassadrice JC 2033 et reste ouverte à toute proposition pour renforcer les connexions. A ce jour, rien de concret n'est encore établi. Chaque paroisse peut proposer une initiative selon ses capacités.

JC 2033 est né de la vision qu'un homme (Olivier Fleurie) : en 2033, nous célébrerons les 2000 ans de la résurrection du Christ. Le projet a interpellé des personnalités, dont le pape, qui a réuni plusieurs confessions chrétiennes, y compris des orthodoxes (pas souvent partant pour de tel projet) et des membres du réseau évangélique mondial. Il s'agit donc d'une synergie mondiale entre les différentes confessions chrétiennes.

M. Brunner soutient la remarque de Mme Genin sur l'usage excessif de termes anglais. Il souligne l'importance de s'exprimer simplement. Il évoque la Sainte-Cène, qu'il considère comme un moment central de la vie chrétienne. Il souhaiterait qu'elle soit célébrée plus fréquemment. Ce sont des moments très forts, voire peut-être le moment le plus important du culte.

Mme Granier reconnaît qu'il s'agit d'un sujet à approfondir.

M. Stauffer confirme que cela demande réflexion. Il revient à la question de Mme Vionnet concernant le projet JC 2033. Ce sont des questions qui concernent la communauté au-delà du simple conseil, au-delà des simples ministres. Ce sont donc des questions qui pourraient faire l'objet d'une journée de réflexion, d'une retraite ou autres. Pour que JC 2033 prenne vie, il faudrait qu'il soit porté par les paroissiens eux-mêmes. Il prend note des 2 remarques faites, y compris celle de Mme Fookes concernant une future retraite.

M. Brunner fait référence à un dicastère qui évoque le terme "parentalité". Il aimerait que le conseil explique ce qu'il entend par là et sur quels concepts il s'appuie.

Mme Rossel explique que le terme parentalité est issu du travail social et psychologique. Il désigne simplement le fait d'être parent d'une manière globale que nous soyons un homme ou une femme. Cela inclut aussi les jeunes, les enfants et les parents. Ce thème est principalement porté par notre animatrice de paroisse dans les projets familiaux. Il ne s'agit pas d'une révolution, mais d'un terme utilisé au quotidien dans son travail. Il vise à créer une place pour les parents dans la communauté de foi.

Mme Martinet souligne que les bruits de vieilles casseroles ont été remplacé par un son mélodieux. Je voudrais remercier M. Wörlen pour ce beau piano mis à disposition.

Mme Woestelandt complète sur le thème de la parentalité. Un groupe parents se réunit les vendredis matin, actuellement avec 3 mamans et leurs enfants. Il s'agit d'un moment d'échange autour de divers thèmes liés à la parentalité. Les Family Days sont organisés cette année pour mobiliser les familles. Ce n'est pas toujours facile, car de nombreuses autres activités existent, et la priorité n'est pas forcément donnée aux moments partagés en famille. Elle reste ouverte à toutes propositions/idées.

M. Pralong remercie le conseil de paroisse pour tout le travail et son engagement. Il rappelle la richesse des activités proposées et l'importance de louer le Seigneur. Concernant la gestion du budget, il encourage chacun à y participer. Il soulève avec satisfaction qu'une économie de CHF 11'000.00 a été

faite sur la facture d'électricité, grâce à une gestion du chauffage et la fermeture de la porte des salles.
Il remercie chaque personne pour sa vigilance.

Mme Granier remercie toutes les personnes présentes en ce jour. Merci à

- M. Blaser
- aux membres de la Commission de révision des comptes
- Ibrahim Shekh Abdo et Wahida Mahmud
- Anne Gobet Wohlfender et Annick Knecht pour l'installation du buffet
- Caroline Bisig-Charrière
- Corinne Valley
- mes collègues du conseil de paroisse et aux 2 pasteurs.

Fin de l'assemblée de paroisse qui est suivi par un apéritif dînatoire